

# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du

**04 septembre 2020 à 18 h 30**

Liste des présents : Monsieur LABRO Pascal, Monsieur BEREAU Laurent, Mademoiselle DUCLOT Quitterie, Monsieur BLOND Xavier, Monsieur PATEAU David, Monsieur CUSSEAU Jérémy, Monsieur PEYTOUREAU Dominique, Monsieur MARQUE Thierry, Madame MIRAMON Marie

Liste des représentés : Monsieur Robert FAURE par Monsieur Pascal LABRO, Madame Sarah BRUNELOT par Mademoiselle Quitterie DUCLOT

Secrétaire de la séance : Jérémy CUSSEAU

La séance est ouverte à 18h30.

1) Les délibérations des deux derniers Conseils Municipaux, des 23/05/2020 et 10/07/2020, sont approuvés à l'unanimité.

2) Autorisation de recrutement d'un agent contractuel à l'occasion de pic d'activité :

En raison du besoin de réfection de la chaussée, le Conseil Municipal décide de la création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de **cantonier**, à temps complet pour une durée d'emploi de 4 jours dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, emploi rémunéré sur un indice majoré de 329 (IB 353, IM 329).

Adopté à l'unanimité

3) Autorisation de paiement d'heures complémentaires à la secrétaire de mairie

Considérant que la secrétaire de mairie, fonctionnaire de droit public recrutée sur un emploi permanent à temps non complet, peut être appelée, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail sur la demande du maire, par exemple à l'occasion des conseils municipaux, le Conseil municipal décide de lui indemniser ses heures complémentaires.

Adopté à l'unanimité

4) Désignation du représentant à Gironde Ressources

Le Département a créé l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier, qui répond aux besoins d'ingénierie de la commune.

Titulaire : Pascal LABRO, maire

Suppléant : Laurent BEREAU, adjoint au maire

Adopté à l'unanimité

#### 5) Ouverture d'une ligne de trésorerie de 50K€

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il avait délibéré pour l'année 2020 l'ouverture de 2 lignes de trésorerie pour un montant total de 50K€, remboursables au mois d'octobre 2020.

Afin de continuer à pouvoir financer les besoins ponctuels de trésorerie de la commune et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la commune doit ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie du même montant pour une durée de 12 mois.

Adopté à l'unanimité

#### 6) Questions diverses

Néant

La séance est levée à 20h45.